



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/THA/1
2 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA THAÏLANDE (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	Paragaphes	Page
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	4 - 12	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	13 - 16	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	17 - 35	5
IV. MODALITÉS DE GESTION	36 - 38	9
<u>Annexe</u> : Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour la Thaïlande (1997-2001)		11

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération de pays (CCP) avec la Thaïlande (1997-2001) est l'aboutissement concret des consultations organisées à propos de la note consultative établie par le PNUD.

2. Le CCP repose sur deux grands principes. Premièrement, il se veut en corrélation avec les objectifs de développement du pays, tels qu'ils sont définis dans le huitième Plan national de développement économique et social pour la période 1997-2001. Ce plan marque un nouveau départ : il place la personne humaine au centre de tout l'effort de développement du pays et trace une trajectoire qui mettra la Thaïlande sur les rails du développement durable. Deuxièmement, le CCP tient compte de la rapidité des mutations économiques et sociales que connaît la Thaïlande et des nouveaux défis qu'elle impose. Pour que ces défis soient relevés, le Gouvernement et le PNUD doivent désormais travailler de concert, et les propositions du CCP essaient d'apporter des dimensions supplémentaires à ce nouveau partenariat.

3. Le CCP est l'aboutissement d'un processus marqué par une série d'étapes successives. La première a été l'examen à mi-parcours du cinquième programme pour la Thaïlande, examen qui a permis une première définition des domaines d'activité prioritaires pour la période couverte par le CCP. L'étape suivante a consisté à analyser la situation et à évaluer les capacités, en étroite consultation avec les organismes publics et un large éventail de partenaires de développement, de manière à pouvoir établir une note consultative. La dernière étape a été de définir la portée et le contenu du CCP, ce qui a été fait à l'issue de consultations avec les partenaires de développement.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

4. Au milieu des années 80, le Gouvernement a lancé une série de réformes structurelles qui ont posé les premiers jalons de la transformation économique qui allait suivre. Le pays connaît des taux de croissance impressionnants, qui dépassent 8 % par an. Ces bonnes performances s'expliquent essentiellement par un contexte de stabilité macro-économique, par la politique de rigueur budgétaire et monétaire appliquée par le Gouvernement et par le maintien des équilibres internes et extérieurs.

5. La croissance accélérée du pays a entraîné une progression sensible du revenu par tête et l'amélioration de presque tous les autres indicateurs qui servent habituellement à mesurer le développement. La pauvreté, qui touchait 24 % de la population en 1989, avait reculé à 13 % en 1995.

6. L'indicateur du développement humain élaboré par le PNUD confirme cette amélioration de la qualité de la vie. La Thaïlande, qui occupait en 1990 la 74e position parmi les 173 pays dont l'indice de développement humain est calculé, s'est hissée au 52e rang mondial en 1996, et appartient désormais à la catégorie des pays très développés sur le plan humain.

7. Mais si la Thaïlande a réalisé ces dernières décennies des avancées sociales et économiques décisives, la rapidité de sa mutation la confronte à toute une série de problèmes :

a) La pauvreté et les inégalités. Malgré la vigueur de l'essor économique et les progrès enregistrés dans l'élimination de la misère, des signes de plus en plus nombreux indiquent que le taux de pauvreté recule moins vite et que l'inégalité des revenus s'accroît. La croissance n'a pas apporté l'équité sociale et la répartition des richesses défavorise très nettement les plus démunis. Les écarts de revenus se creusent, tant à l'intérieur et entre les régions qu'entre riches et pauvres;

b) La fracture sociale. Le rapide essor économique du pays a perturbé les structures de la société. Les valeurs du peuple thaï, bouddhiste dans sa très grande majorité, s'érodent et sont menacées par un matérialisme de plus en plus présent. La disparition de la famille étendue au profit de la famille nucléaire, aussi bien dans les villes qu'en milieu rural, a affaibli l'esprit communautaire ainsi que les formes traditionnelles de coopération et de solidarité, ce qui a aggravé d'autant la vulnérabilité des groupes défavorisés. De plus, la toxicomanie et la délinquance sont en augmentation;

c) La dégradation de l'environnement. L'essor économique a eu un coût écologique. L'évolution de l'environnement est à maints égards préoccupante, voire parfois alarmante. La déforestation progresse plus vite que les reboisements. Le problème de l'eau devient de plus en plus critique et déjà plus d'un tiers des villages n'ont plus assez d'eau. Les eaux rejetées dans les fleuves et les rivières sont polluées, surtout près des grandes villes et des agglomérations. La pollution atmosphérique urbaine constitue maintenant un risque sérieux pour la santé publique;

d) L'administration des affaires publiques. L'État a considérablement étoffé ses attributions et centralisé son autorité au cours des 30 dernières années, en même temps qu'il créait des conditions qui ont rendu possible l'épanouissement du secteur privé. Mais cette politique a réduit la marge de manoeuvre de la société civile; la population est devenue tributaire des programmes gouvernementaux. Aujourd'hui, des voix de plus en plus nombreuses réclament une réforme politique et administrative, la transparence et la responsabilisation des élites, la participation à la vie publique.

8. Le Gouvernement a répondu à ces exigences et assumé ses autres obligations par toute une série de mesures, d'activités et d'institutions. Mais on s'accorde de plus en plus en plus à penser que c'est toute la stratégie de développement qui doit être réorientée. Le huitième Plan national de développement social et économique traduit ce changement de cap.

9. Le huitième Plan entend élargir la base du développement durable par une démarche de participation des citoyens à toutes les initiatives de développement. Il insiste sur la nécessité de développer le potentiel de la population thaï et de donner plus de pouvoir aux citoyens, aux collectivités et à la société civile en général. Le Plan est un document stratégique et indicatif. Mais il a été élaboré à l'issue d'un large processus de consultations

nationales et infranationales. Il est solidement ancré sur des principes de justice, d'équité et de cohésion sociale, et vise cinq grands objectifs :

a) Cultiver et développer le potentiel de tous les Thaïs, et cela dans tous les domaines – santé, bien-être physique, capacités intellectuelles, aptitudes professionnelles, capacité d'adaptation aux mutations sociales et économiques;

b) Instaurer une société stable, renforcer la famille et les communautés, encourager le développement humain, améliorer la qualité de la vie et promouvoir la participation des collectivités locales au développement du pays;

c) Assurer une croissance économique stable et durable, donner aux citoyens la possibilité de jouer un plus grand rôle dans le processus de développement et de recevoir leur juste part des fruits de la croissance;

d) Exploiter, sauvegarder et régénérer l'environnement et les ressources naturelles de telle sorte qu'ils puissent jouer un rôle majeur dans le développement économique et social et l'amélioration de la qualité de la vie du peuple thaï;

e) Réformer l'administration publique afin que les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les collectivités et les citoyens puissent intervenir davantage dans le processus de développement national.

10. Le huitième Plan concrétise les objectifs et les cibles des accords globaux conclus ces dernières années. Ces cibles sont en particulier la santé pour tous (Alma Ata), l'éducation pour tous (Jomtien), l'environnement (Rio de Janeiro), l'engagement en faveur des politiques démographiques (Le Caire), l'amélioration de la condition de la femme (Pékin). Il convient surtout de noter que le huitième Plan adopte les recommandations du Sommet mondial pour le développement social.

11. Le Plan ne s'est pas encore matérialisé en stratégies et en programmes opérationnels, mais sa mise en oeuvre mettra sans doute à rude épreuve les capacités d'innovation nationales et infranationales de la Thaïlande. L'évaluation des progrès réalisés exigera en outre d'élaboration de nouveaux mécanismes et indicateurs de résultats.

12. C'est face à cette problématique que la Thaïlande s'est engagée dans un nouveau partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, partenariat qui a pris la forme d'un Plan d'action concertée Thaïlande-Nations Unies destiné à guider la première phase pilote de réalisation des objectifs de développement humain contenus dans le huitième Plan.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

13. La coopération entre la Thaïlande et le PNUD au cours du cinquième cycle a surtout consisté à bien cerner les problèmes qui se posent concrètement afin d'accroître les retombées globales de l'aide. Elle a permis de regrouper sous

cinq grands thèmes les neuf domaines retenus au début du cinquième programme, conformément à l'approche retenue. Ces cinq thèmes sont la formation générale et professionnelle; les activités génératrices de revenus en milieu rural; la prévention et les soins en matière de VIH/sida; la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; l'aménagement du territoire et l'urbanisation.

14. Tous les programmes en cours privilégient le renforcement des capacités. Certains sont ciblés sur des problèmes en amont, d'autres sur des situations plus locales, d'autres encore sur le renforcement des capacités aux différents échelons. Les trois projets en cours de réalisation sont également centrés sur le développement des capacités. Des projets spécifiques peuvent par ailleurs avoir un impact majeur sur le renforcement des capacités, témoin le projet de réforme de l'administration publique, qui a permis d'améliorer l'efficacité des ministères et de décentraliser les fonctions de gestion du personnel.

15. On a par ailleurs tenté d'introduire de nouvelles modalités de fonctionnement, notamment en matière d'exécution par des moyens nationaux, et de simplifier les règles opérationnelles et financières pour mieux les harmoniser avec le système national et pour réduire les tâches administratives des organismes de mise en oeuvre et d'exécution.

16. L'examen à mi-parcours de juin 1995 a confirmé que l'action entreprise dans les directions mentionnées plus haut avait donné des résultats tangibles en termes de pertinence globale, d'efficacité et de retombées. Il a montré que les domaines d'activité retenus avaient renforcé la focalisation et la cohérence du cinquième programme pour le pays et que leur association avec l'approche-programme et la modalité d'exécution par des moyens nationaux avait permis de mieux ancrer les programmes dans les priorités de la Thaïlande, élargi la «propriété» des programmes par le Gouvernement, amélioré la durabilité et le rapport coût-efficacité des résultats.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

17. La stratégie du CCP est guidée par trois éléments principaux :

a) Le huitième Plan national de développement. La stratégie tient compte du fait que ce plan représente un tournant dans la manière dont la Thaïlande envisage son développement. En effet, comme le préconise depuis longtemps le PNUD, il privilégie le développement centré sur les individus et intègre les engagements pris devant la communauté internationale dans le cadre des grands accords mondiaux. Sa mise en oeuvre comportera de nombreux défis, notamment en ce qui concerne les capacités des organismes publics nationaux et infranationaux. Il exigera donc une participation accrue de tous les partenaires de développement, et cela à tous les niveaux. À cet égard, l'une des stratégies d'exécution est le plan d'action concerté, qui associe l'Organisation des Nations Unies et les partenaires thaï de développement autour d'un même objectif de développement centré sur le facteur humain;

b) Le partenariat. La stratégie doit poursuivre sur la voie déjà tracée, c'est-à-dire instaurer entre le PNUD et le Gouvernement non plus des relations de donateur à bénéficiaire, mais un véritable partenariat. Elle doit

tenir compte du fait que, de par sa vitalité économique, la Thaïlande a des besoins de coopération pour le développement différents de ceux de beaucoup d'autres pays qui bénéficient de l'aide du PNUD. Compte tenu de l'évolution de ses rapports avec le Gouvernement, le PNUD a désormais un autre rôle et des responsabilités nouvelles qui doivent se traduire dans un programme de coopération répondant aux nouveaux enjeux du développement;

c) Les avantages comparatifs. Les avantages comparatifs du PNUD qui revêtent une importance particulière pour la Thaïlande sont la neutralité, la sensibilité aux priorités du Gouvernement, la capacité à être un catalyseur et à entreprendre un travail de vulgarisation, l'accès aux réseaux de compétences et d'information régionaux et internationaux. Le PNUD axera sa stratégie de coopération sur son rôle de coordinateur de l'aide, sur l'instauration de nouveaux partenariats en vue d'un développement privilégiant le facteur humain, sur la simplification des modalités d'exécution, notamment l'exécution par des moyens nationaux, et sur la mobilisation des ressources.

18. Les deux thèmes d'action et les trois programmes prévus dans le CCP découlent directement des priorités et besoins de la Thaïlande en matière de développement national, et des avantages comparatifs dont dispose le PNUD pour appuyer ces priorités.

Thème No 1 : Favoriser le développement humain durable pour lutter contre la pauvreté

19. La nouvelle démarche de la Thaïlande en matière de développement converge de plus en plus avec les priorités qui émergent au fil des conférences internationales consacrées à ce thème. Par conséquent, le Gouvernement et le PNUD vont travailler en étroite collaboration pour appliquer la nouvelle démarche de développement axé sur les individus, faire reculer davantage encore la pauvreté et réduire les inégalités de revenus. La collaboration du PNUD sera axée sur quelques éléments clés du développement humain durable (DHD), à savoir la protection de l'environnement, les moyens d'existence durables, la bonne administration des affaires publiques et l'amélioration de la condition de la femme, le tout dans un souci prioritaire de lutte contre la pauvreté. Le PNUD est bien placé pour appliquer la nouvelle stratégie de développement centrée sur les groupes vulnérables, favoriser l'intégration économique des populations marginalisées et préconiser des politiques sociales et économiques plus équitables. L'objectif du thème No 1 est de renforcer au niveau national et infranational les capacités nécessaires à la mise en oeuvre concrète des politiques et des programmes de développement humain durable afin de lutter contre la pauvreté.

Thème No 2 : Les problèmes nouveaux et le rôle de la Thaïlande en tant que partenaire du développement régional

20. La Thaïlande a connu au cours des dernières décennies une transformation économique et sociale majeure qui va probablement se poursuivre. C'est la raison pour laquelle deux propositions ont été faites au PNUD. Premièrement, le Gouvernement souhaite continuer à explorer et étudier avec le PNUD ses priorités nouvelles et émergentes, car l'essor du pays génère toute une série de défis

économiques et sociaux inédits qu'il peut difficilement prévoir. Deuxièmement, et en partenariat avec le PNUD, la Thaïlande souhaite partager son expérience et ses connaissances du développement avec d'autres pays et les aider ainsi à avoir un développement humain durable et à lutter contre la pauvreté. Les objectifs du thème No 2 sont donc les suivants : ajouter de nouvelles dimensions à l'actuel partenariat Gouvernement-PNUD, explorer et traiter les priorités nouvelles et émergentes, donner à la Thaïlande la capacité de devenir un partenaire de développement dans la région.

21. Les deux thèmes ne s'excluent nullement. Au contraire, ils se recoupent à maints égards. Ainsi, le développement humain durable est au coeur des activités du thème No 1, et il se retrouve aussi dans le thème No 2. De plus, tous les programmes seront ancrés dans les priorités, les plans, les politiques et les programmes du Gouvernement thaïlandais.

Programme No 1 : Renforcement des capacités d'action en faveur du développement humain durable pour lutter contre la pauvreté (thème No 1)

22. La Thaïlande ne pourra réaliser ses nouvelles ambitions en matière de développement que si, à tous les niveaux et partout dans le pays, les organismes publics ont les capacités voulues pour mettre en oeuvre des programmes qui traduisent clairement les nouvelles orientations et priorités, en particulier la volonté de lutter contre la pauvreté. De nouveaux efforts seront demandés aux administrations, notamment aux ministères chargés d'exécuter les politiques et les programmes de développement humain durable et qui devront démontrer qu'ils sont capables d'évoluer et d'innover dans leur façon de penser et dans leur action. De plus, les autorités locales devront assumer des responsabilités nouvelles, en particulier en ce qui concerne les moyens d'existence des individus, des familles et de la collectivité. Le programme aura pour priorités la réduction des inégalités, l'action en faveur des populations défavorisées, les activités génératrices de revenus, l'administration des affaires publiques et la décentralisation.

23. Le principal objectif du programme est de renforcer aux niveaux national et infranational les capacités des ministères et principaux organismes chargés de concevoir, gérer, formuler et exécuter les programmes de développement humain durable destinés à lutter contre la pauvreté.

24. Le programme s'attachera essentiellement à renforcer les capacités des ministères compétents, afin de leur donner les moyens d'appliquer les mesures adoptées et d'exécuter les programmes selon leurs plans opérationnels. Plusieurs possibilités sont envisageables : renforcement de la capacité de planification et de gestion des organismes publics nationaux et infranationaux afin de les aider à assumer de nouvelles missions et responsabilités, renforcement des moyens des institutions des provinces, districts et communes, renforcement de la capacité des pouvoirs locaux en matière de développement.

25. Les composantes du programme, qui sont liées et qui se renforcent mutuellement, seront les suivantes :

a) Élaboration des principes d'action : appuyer les politiques primordiales pour favoriser le développement humain durable afin de lutter contre la pauvreté, et aider les ministères compétents à exécuter les plans opérationnels liés au huitième Plan;

b) Amélioration des méthodes de gestion : renforcer à tous les niveaux les capacités de planification et de gestion des programmes de lutte contre la pauvreté;

c) Perspectives économiques : améliorer durablement les revenus des ménages pauvres grâce à l'agriculture et aux emplois non agricoles;

d) Environnement et ressources naturelles : développer et exécuter les initiatives locales favorables à l'exploitation durable des ressources naturelles;

e) Valorisation des ressources humaines : donner une éducation/formation professionnelle, technique et entrepreneuriale aux populations défavorisées afin d'améliorer leurs perspectives d'emploi.

Programme No 2 : Les problèmes nouveaux (thème No 2)

26. Face à la rapidité de son évolution économique et sociale et devant la nécessité de réorienter son effort de développement, la Thaïlande se voit appelée à élaborer des politiques toujours plus complexes pour se préparer à des changements non encore perceptibles. La mise en place d'un mécanisme d'accès et de mobilisation des compétences et informations spécialisées qui pourraient être requises aiderait le gouvernement à mieux traiter les problèmes dès qu'ils apparaissent. Elle démontrerait par ailleurs la réceptivité du PNUD aux nouveaux besoins et domaines prioritaires du Gouvernement.

27. L'objectif du programme peut se résumer comme la possibilité donnée au Gouvernement de s'attaquer aux nouveaux problèmes que rencontre la Thaïlande au fur et à mesure qu'elle avance sur la voie du développement.

28. Les principales modalités du programme seront les suivantes : premièrement, l'accès aux savoirs spécialisés, c'est-à-dire aux experts et aux meilleures institutions internationales spécialisées. Deuxièmement, le partage de l'information, c'est-à-dire l'accès aux données d'expérience des autres pays, notamment sur les meilleures pratiques internationalement reconnues, en utilisant au maximum le réseau Internet. Troisièmement, la coordination des politiques, de plus en plus indispensable pour répondre à la nécessité croissante d'analyser les problèmes que pose la planification du développement à moyen et long termes.

29. Ces modalités permettront d'appréhender sans attendre les problèmes émergents dans des domaines comme la pérennité des performances de l'économie thaï, l'action en faveur de la santé primaire, l'analyse démographique, le mieux-être général, la protection de la biodiversité.

30. Les questions à traiter seront essentiellement choisies en fonction des priorités du Gouvernement et de la capacité du PNUD à répondre aux besoins compte tenu de ses avantages comparatifs de partenaire de développement. De plus, on pourra envisager de retenir certaines propositions du Plan d'action concerté Thaïlande-Nations Unies, puisqu'à travers ce plan, le Gouvernement, la société civile et l'Organisation des Nations Unies examinent ensemble les priorités du développement de la Thaïlande.

31. Les ressources du bureau du PNUD à Bangkok seront mobilisées pour faire face à ces besoins.

Programme No 3 : Coopération trilatérale (thème No 2)

32. Non contente d'enregistrer de remarquables avancées économiques et sociales, la Thaïlande a accumulé en une quarantaine d'années une expérience considérable en matière d'affectation, d'utilisation et de gestion de l'aide étrangère et a démontré sa capacité à utiliser pour les besoins de son développement les ressources provenant de l'extérieur. Forts de la conviction que le pays possède suffisamment d'atouts pour être le catalyseur de l'action en faveur du développement durable dans la région, le Département de la coopération technique et économique du Gouvernement (le DCTE) et le PNUD lanceront conjointement un programme de coopération destiné à transférer les données d'expérience de la Thaïlande aux pays intéressés de la région asiatique.

33. L'objectif du programme est de consolider et d'élargir les activités du DCTE/PNUD qui transféreront aux pays moins développés de la région les compétences et les savoir-faire thaï nécessaires au progrès du développement humain durable par la lutte contre la pauvreté.

34. Une série initiale de sept domaines de coopération prioritaires a été retenue : éducation, administration publique et renforcement des capacités locales, agriculture itinérante, gestion et reboisement des bassins versants, création de petites et moyennes entreprises, action en faveur des femmes, lutte contre le VIH/sida, gestion des entreprises du secteur public.

35. Des consultations seront organisées pour étudier les options et les mécanismes de coopération trilatérale. Ce processus consultatif devrait déboucher sur l'identification de nouveaux domaines et de priorités de coopération DCTE/PNUD ainsi que sur des recommandations concernant la coopération avec d'autres bailleurs de fonds.

IV. MODALITÉS DE GESTION

36. Exécution et mise en oeuvre. L'approche-programme sera appliquée dans la mesure du possible à tous les programmes proposés afin de s'assurer qu'ils s'inscrivent dans les priorités nationales et sont ancrés dans les politiques et programmes du pays. La réalisation sera basée sur le principe de l'exécution par des moyens nationaux, et tirera parti des progrès réalisés lors du cycle précédent dans l'introduction et l'application de ce principe. La simplification de la modalité d'exécution par des moyens nationaux sera une priorité; elle permettra d'alléger le fardeau des administrations et d'accélérer l'exécution.

Le rythme d'exécution fera l'objet d'un suivi attentif grâce à un mécanisme rigoureux de réunions mensuelles avec les responsables des projets et à un suivi informatisé qui sera actualisé chaque mois.

37. Suivi et examen. Conformément à la pratique en vigueur, on veillera à ce que chacun des trois nouveaux programmes ait sa propre unité de coordination, son responsable national, son personnel de soutien, son comité directeur et ses modalités de gestion. Comme par le passé, les détails seront mis au point en pleine concertation avec le DCTE. Les divers programmes, ainsi que l'ensemble du CCP, seront soumis à un examen annuel qui évaluera les progrès de l'exécution selon des indicateurs de performance propres à chaque programme et de critères de réussite qui permettront de déterminer si la structure du programme et les modalités d'exécution doivent être révisées. Le CCP sera en outre l'objet d'un examen triennal qui servira non seulement à en évaluer l'impact global mais aussi à déterminer s'il est toujours pertinent et si de nouveaux programmes sont requis.

38. Mobilisation des ressources. La stratégie du PNUD en matière de mobilisation des ressources consistera à réunir le maximum de ressources de base au titre des MCARB I et II grâce à une programmation précoce et à compléter ces ressources par d'autres ressources du PNUD. Les premières priorités seront les suivantes : obtenir le cofinancement du Gouvernement, élaborer des programmes communs avec d'autres organismes de l'ONU, aller chercher des ressources auprès d'autres partenaires de développement. On s'efforcera également d'obtenir d'autres ressources auprès d'instances multilatérales, par exemple le Fonds pour l'environnement mondial. Les objectifs de mobilisation des ressources au titre du CCP sont résumés en annexe.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA THAÏLANDE (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Observations
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	4 333	
MCARB 1.1.1	6 981	Montant affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % des MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
Autres ressources	250	
AFPP/AST	380	Dont 14 pour le report au 12/96 - montant estimatif
Total partiel	11 944 a/	
AUTRES RESSOURCES		
Participation aux coûts (gouvernement)	-	
Fonds pour le développement durable	11 500	
FEM	dont :	
Protocole de Montréal	1 500	
	10 000	
Participation aux coûts (autres partenaires)	3 000	
Fonds divers	625	
	dont :	
Fonds de lutte contre la pauvreté	500	
VNU	125	
Total partiel	15 125	
Total	27 069 a/	

a/ Non compris les MCARB 1.1.2 affectés à la région en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = chiffre indicatif de planification; CTPD = coopération technique entre pays en développement; AFPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; VNU = Programme de Volontaires des Nations Unies
